

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR CIE PILOUCHA

## ET

# RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

### Art 1- CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont possibles jusqu'à fin octobre en fonction des places disponibles.

L'inscription annuelle sera validée dès réception de la fiche d'inscription accompagnée du règlement correspondant. Chaque année commencée est due dans son intégralité.

La fiche d'inscription doit être complétée, signée et remise à l'administration avant la première participation aux ateliers.

Il est possible à tout futur adhérent de suivre gratuitement un cours d'essai.

### Art 2. PAIEMENT

Le paiement est à régler lors de l'inscription et en totalité, quelle que soit la fréquence des présences de l'adhérent. Il n'est remboursé qu'en cas de force majeure (déménagement, maladie grave...) sur demande écrite et justifiée.

Le règlement se fait par chèque ou versement en espèces à l'exclusion de tout autre mode de paiement.

Le règlement de l'inscription se fait à la Journée des Associations, début septembre ou, au plus tard, à l'issue de la séance d'essai.

Il comprend :

- une adhésion à l'Association Compagnie Piloucha (incluant l'assurance obligatoire)
- la cotisation saisonnière.

Un étalement de l'encaissement à chaque début de trimestre peut être proposé sur demande. Les chèques seront établis à l'ordre de : **COMPAGNIE PILOUCHA**

### Art 3. ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT

L'adhérent s'engage à respecter ce présent règlement intérieur tout au long de l'année.

L'adhérent s'engage à participer aux ateliers avec un maximum d'assiduité, à respecter les lieux et les consignes de sécurité, l'animateur et les autres adhérents. **L'usage du téléphone portable pendant les ateliers est interdit** sauf autorisation préalable de l'animateur.

Toute absence doit être préalablement annoncée à l'intervenant. Les absences répétées peuvent entraîner une exclusion dans le cas où l'adhérent mettrait en danger le travail du groupe et la présentation du spectacle de fin d'année.

La Compagnie Piloucha se réserve le droit d'exclure un adhérent dont le comportement nuirait à la progression de son groupe ou à la bonne ambiance des cours.

En cas d'exclusion, aucun remboursement ne sera effectué.

#### **Art 4. DÉROULEMENT DES COURS**

Les ateliers ont lieu une fois par semaine au :

Moulin de la Voiselle, 5 blvd Chanzy, 18000 Bourges. Les ateliers se déroulent d'octobre à juin et suivent le calendrier scolaire.

Les intervenants de l'association étant tous professionnels du spectacle, il peut arriver que l'un d'entre eux soit absent. Dans la mesure du possible, l'Association tentera de le remplacer par un autre intervenant. Dans le cas contraire, le cours se trouvera annulé sans que cela ne puisse faire l'objet d'un quelconque dédommagement.

Il est possible que des cours supplémentaires soient ajoutés en fin d'année dans la mesure des disponibilités de l'adhérent et de l'intervenant. Cela permet de parfaire le spectacle. Ces cours supplémentaires sont compris dans le prix total de l'année mentionné au-dessus et ne sont en aucun cas obligatoires. C'est un geste généreux qui vient de l'engagement d'un groupe sur un spectacle.

La participation de l'adhérent au spectacle de fin d'année n'est en rien une obligation contractuelle de l'association. Elle n'est pas acquise à l'adhérent par son inscription et le versement de la cotisation. La non-participation au spectacle de fin d'année n'est pas un motif de remboursement.

#### **Art 5. PHOTOS ET VIDÉOS**

L'adhérent peut être amené à être filmé ou photographié dans le cadre des activités ou manifestations de la Compagnie Piloucha.

Il appartient à l'adhérent, sur sa fiche d'inscription, de signaler s'il ne souhaite pas apparaître sur les supports de communication et d'information de l'association.

#### **RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES**

Dans le cadre de la gestion de l'activité des ateliers, nous sommes amenés à collecter les données personnelles des adhérents. Ces données personnelles ne seront traitées ou utilisées que dans la mesure où cela est nécessaire :

- utilisation des noms, prénoms et date de naissance des adhérents pour l'orientation dans les différents ateliers.
- utilisation des adresses postales, courriels et numéros de téléphones pour contact ou envoi de documents.
- utilisation des noms, prénoms et coordonnées (*adresses postales, courriels et numéros de téléphones*) des responsables légaux des adhérents mineurs pour contact ou envoi de documents.
- utilisation des noms, prénoms, dates de naissances et lieu de résidence des adhérents pour demande de subventions auprès de tiers chargés de la distribution desdites subventions (Mairie, département, conseil régional, DRAC). Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données personnelles et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

Toutes les informations personnelles que nous récoltons sont utilisées à seules fins de gestion, de contact et d'informations de l'association Compagnie Piloucha.

Aucune donnée personnelle n'est vendue à un tiers.

La durée de conservation des données est égale à celle de l'adhésion à l'association Compagnie Piloucha. Pendant toute la durée de conservation des données personnelles, la Compagnie Piloucha s'engage à en assurer la confidentialité et la sécurité vis-à-vis de tiers non autorisés.

À tout moment, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité, et sur simple demande par courriel à l'adresse [ciepiloucha@gmail.com](mailto:ciepiloucha@gmail.com), l'adhérent peut avoir accès aux données le concernant, en demander des modifications ou la suppression si besoin.